

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques en environnement**

**Titre du projet**

# **Les enjeux environnementaux liés aux levées sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent**

Mémoire présenté par : Petr Hanel, PhD, Professeur titulaire au département  
d'économique, Université de Sherbrooke et conseiller économique<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> J'ai agi et je continue à travailler comme conseiller économique à plusieurs organismes nationaux (ministères fédéraux et provinciaux, l'ACDI, CRDI) et internationaux (Banque Mondiale et USAID) et une partie de mes expertises portent sur l'évaluation de l'impact économique.

Je m'intéresse à ce projet pour plusieurs raisons. D'abord, comme fidèle visiteur des Îles de la Madeleine et ensuite comme économiste. Comme visiteur je suis inquiet que ce projet risque de perturber l'équilibre fragile de l'écosystème naturel des Îles, un endroit unique au Québec. Il risque aussi d'avoir une multitude d'effets sociaux sur la population locale dont l'ampleur et la distribution n'ont pas encore été examinés. Ce qui m'inquiète du point de vue professionnel est la carence des données probantes et le caractère superficiel, incomplet et partial de l'analyse économique que l'on trouve dans le Rapport du comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Je laisse aux biologistes et aux experts en environnement le souci de soulever des questions relatives aux effets sur les diverses espèces de l'exploration sismique. Toutefois, l'examen de l'impact socio-économique de ce projet ne peut pas se limiter aux effets anticipés de l'exploration sismique. Les promoteurs du projet s'engageront dans les levés sismiques seulement s'ils peuvent<sup>2</sup> s'attendre à trouver les ressources naturelles qu'ils cherchent et s'ils ont une assurance qu'en cas de résultats positifs, ils seront autorisés de procéder à la phase de construction et d'exploitation. C'est d'ailleurs implicitement reconnu dans le Rapport où, au lieu d'une analyse des coûts et des avantages économiques des levés sismiques, on trouve dans la section *8.1 Enjeux socio-économiques* une série d'avantages présumés de la mise en valeur des hydrocarbures dans le golf du St-Laurent et plus spécifiquement aux Îles de la Madeleine et en Gaspésie. On n'y trouve par contre aucune évaluation des coûts socio-économiques directs et indirects de l'exploration, de la construction des installations et de leur exploitation.

Comme toujours en économie, avant de se lancer dans une affaire, il faut procéder à une soigneuse comparaison des avantages et des coûts et des risques impliqués dans le projet. Cette analyse devrait couvrir l'ensemble des étapes du projet (l'exploration, la construction et l'exploitation) et évaluer l'échelonnement des avantages et des coûts sur sa durée prévue. Elle devrait aussi clairement distinguer les effets économiques sur les sociétés d'exploration, d'exploitation et de distribution d'hydrocarbures d'une part, et d'autre part sur l'ensemble de la société et la population des régions touchées par le projet.

Une telle analyse pourrait démontrer que l'ensemble des avantages dépasse l'ensemble des coûts. Elle montrerait toutefois aussi que le principal bénéficiaire ne serait pas la population locale. Par contre, celle-ci en subira les effets négatifs directs et indirects. Le pétrole et le gaz naturel étant des ressources non renouvelables, leur exploitation sera limitée pour une période pour le moment inconnue. Pour la population des Îles de la Madeleine, le projet présente le risque d'éliminer ou de handicaper de façon irrévocable la vocation touristique et l'industrie de la pêche et de l'élevage marin. Pour la société, le risque est de perdre un site touristique unique.

---

<sup>2</sup> Eux-mêmes ou leurs donneurs d'ordre.

L'incertitude des retombées positives nettes pour ce genre de projet explique pourquoi plusieurs régions aux écosystèmes fragiles avec des potentiels économiques alternatifs (le tourisme et la pêche) ont déclaré des moratoires sur l'exploration et l'exploitation de minerais (la Colombie-Britannique, la Floride pour ne nommer que ces deux exemples).

Je propose qu'avant l'autorisation des essais sismiques, l'impact socio-économique de l'ensemble du projet (Exploration- Construction- Exploitation) soit examiné de façon professionnelle selon les règles en la matière.

Petr Hanel, PhD

Sherbrooke, le 20 mai 2004